



# Plan Local d'Urbanisme

## Projet d'Aménagement et de Développement Durables



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE  
CELINE GRIEU



LATITUDE URBANISME - ENVIRONNEMENT -  
PAYSAGE

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
02	21/09/2020	du 01/09/2021 au 30/09/2021	18/07/2022



## Pourquoi un PADD ?

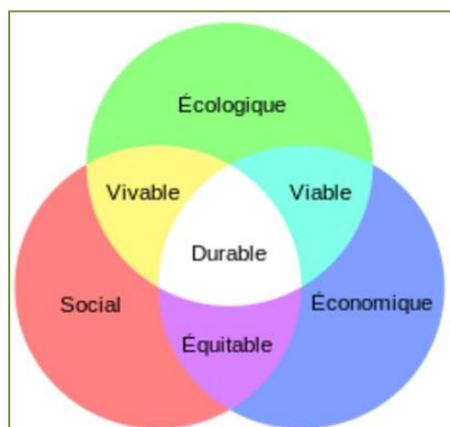
Le Projet de d'Aménagement et de développement Durable (PADD), pièce obligatoire du dossier de PLU, est la clé de voute du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de la commune.

Ainsi, il doit exposer le projet de ville adapté aux contraintes de celle-ci, et répondant aux besoins et enjeux non seulement du territoire communal, mais aussi de celui plus large dans lequel il s'inscrit. Cette ambition pour le devenir de la commune doit trouver écho dans les outils mobilisables par elle.

Expression du projet de la commune pour l'aménagement de son territoire, le PADD est aussi un cadre de cohérence interne au PLU.

A ce titre, il guide l'ensemble des dispositions applicables pour l'occupation et pour l'utilisation des sols définies par le PLU, à savoir :

- Les orientations d'aménagement et de programmation pour certains secteurs particuliers qui sont opposables dans un rapport de compatibilité ;
- La règle d'urbanisme transcrite dans le règlement écrit et graphique (plan de zonage), opposable dans un rapport de conformité.



## Le contenu du PADD

Le contenu du PADD est défini par le Code de l'Urbanisme.

Le présent projet de la ville de ANSE intègre ce contenu de la manière suivante :

Selon l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit:	Volets du PADD traitant de la thématique
1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;	<p><b>Volet n°1</b></p> <p><b>Volet n°2</b></p> <p><b>Volet n°3</b></p> <p><b>Volet n°4</b></p>
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.	<p><b>Volet n°1</b></p> <p><b>Volet n°2</b></p>
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.	<p><b>Volet n°1</b></p>





<b>Pourquoi un PADD ?</b>	<b>3</b>
<b>Le contenu du PADD</b>	<b>3</b>
AXE N°1 :	6
" Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse"	6
<b>Orientation n°1.1 : Maîtriser la croissance et le développement urbain et démographique</b>	<b>7</b>
<b>Orientation n°1.2 : Consolider l'urbanité de la commune</b>	<b>9</b>
<b>Orientation n°1.3 : Définir la structure urbaine à long terme</b>	<b>11</b>
AXE N°2 :	15
« Faire de Anse une ville porte du Beaujolais »	15
<b>Orientation n°2.1 : Pour un développement qualitatif de l'industrie et de l'artisanat</b>	<b>16</b>
<b>Orientation n°2.2 : Renforcer la complémentarité commerciale à l'échelle de la commune</b>	<b>17</b>
<b>Orientation n°2.3 : Favoriser le développement touristique</b>	<b>17</b>
<b>Orientation n°2.4 : Maintenir et permettre la valorisation de l'agriculture</b>	<b>19</b>
AXE N°3 :	23
« Mettre en valeur les patrimoines pour préserver le cadre de vie Ansois »	23
<b>Orientation n°3.1 : Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti</b>	<b>24</b>
<b>Orientation n°3.2 : Intégrer le patrimoine végétal et renforcer la présence de la nature en ville au sein de l'espace urbain pour améliorer la qualité de vie</b>	<b>25</b>
<b>Orientation n°3.3 : Préserver les vues depuis et vers le grand paysage</b>	<b>26</b>
AXE N°4 :	29
« Veiller aux richesses naturelles de la commune »	29
<b>Orientation n°4.1 : Protéger le patrimoine naturel pour améliorer le fonctionnement écologique</b>	<b>30</b>
<b>Orientation 4.2 : Réduire l'impact du développement du territoire sur le cycle naturel de l'eau</b>	<b>31</b>
<b>Orientation n°4.3 : Protéger la population des risques et des nuisances</b>	<b>32</b>
<b>Synthèse</b>	<b>35</b>

## AXE N°1 :

### " Réussir la transition urbaine et socio-démographique de Anse"

Localisée entre les agglomérations de Lyon et de Villefranche-sur-Saône, la commune de Anse se situe à la confluence de la Saône et de l'Azergue, au pied des premières pentes des coteaux du Beaujolais.

Le positionnement stratégique de Anse lui vaut une identification en tant que « pôle de niveau 2 » à l'échelle du SCoT Beaujolais, soit celui de pôle d'accueil structurant notamment au regard de la concentration de commerces, services et équipements dans la commune mais aussi compte-tenu de sa localisation en accroche de la métropole lyonnaise et de sa bonne accessibilité en transport (autoroute, TER).

La commune offre ainsi un cadre de vie de qualité (conjuguant les atouts de la vie à la campagne avec l'accessibilité d'une grande ville et de ses activités, équipements et services) qui lui confère une attractivité forte, caractérisée, depuis les années 1960, par une croissance démographique relativement dynamique (en dépit d'une pression sur les prix fonciers et immobiliers et de difficultés d'accès au logement qui s'accroissent) et une extension des tissus urbanisés au détriment de ses espaces agricoles et naturels.

Dans ce contexte de forte pression foncière, la commune de Anse doit d'une part, sur le plan quantitatif, programmer un niveau de constructions de logements lui permettant de maîtriser sa consommation foncière et son rythme de développement tout en répondant à une demande élevée, et, d'autre part, dans une démarche plus qualitative, engager des actions permettant d'accompagner, de structurer et de rendre possible et vivable le développement et la densification programmée.

La densification du tissu urbain résulte en effet de la volonté de préserver les ressources agro-naturelles du territoire mais aussi d'affirmer l'urbanité et l'intensité du fonctionnement du territoire.

En particulier, la commune doit poursuivre sa politique de développement et de renforcement de l'offre existante de commerces et services de proximité dans une démarche de développement de la multifonctionnalité des centralités. Cette logique de fonctions urbaines diverses doit aussi se conjuguer à une mixité sociale et générationnelle pour un fonctionnement durable.

## **ANSE, c'est :**

*Un ancien bourg devenu  
une petite ville*

*Une commune au développement encadré  
par le Schéma de Cohérence Territoriale du  
Beaujolais (SCoT).*

*Un territoire qui connaît un important  
phénomène de pression foncière compte-tenu  
de sa proximité avec la métropole lyonnaise et  
de son cadre de vie attractif.*

*Une commune qui a connu un  
développement en rupture avec les logiques  
urbaines et architecturales traditionnelles.*

*61% de maisons pour 49% d'appartements.*

*20% de logements locatifs sociaux.*

*52% de logements de 4 pièces et plus.*

*Un pôle d'équipements avec la présence de  
nombreux équipements publics d'intérêt  
communautaire.*

## **Orientation n°1.1 : Maîtriser la croissance et le développement urbain et démographique**

### **1. Permettre une évolution démographique en phase avec le rôle polarisant de Anse à l'échelle du territoire du SCoT Beaujolais.**

Après une période de croissance démographique constante, Anse connaît une accélération légère depuis le début des années 2000 pour atteindre au dernier recensement Insee de 2017 une population de 7178 habitants.

Le développement urbain et démographique de Anse pour la prochaine décennie devra permettre une évolution en phase avec son rôle polarisant à l'échelle du SCoT Beaujolais.

Le calibrage foncier du PLU s'inscrit ainsi en cohérence avec les objectifs des documents supra-communaux tels que le SCoT Beaujolais.

La commune souhaite toutefois, dans ce cadre, maîtriser son développement urbain et démographique compte-tenu de la forte pression foncière qu'elle connaît en s'assurant d'une croissance cohérente avec ses capacités d'accueil en termes d'équipements et de réseaux et dans le respect de ses tissus urbains.

Dans le but d'enrayer la surconsommation foncière et de préserver le caractère rural de leur commune, les élus ont fait le choix de définir un rythme de croissance démographique adapté aux ambitions communales et en adéquation avec les prescriptions du SCoT:

- La commune a fait le choix d'un développement démographique modéré qui s'élève à 1073 pour les 12 prochaines années, ce qui portera la population communale à environ 9173 habitants en 2032. Ce taux de croissance est fortement inférieur au taux de croissance annuel moyen qu'a connu la commune dans les années 2000 et 2010 (2,5%).

### **2. Lutter contre l'étalement urbain et la consommation foncière au détriment des espaces naturels et agricoles**

En lien avec sa volonté de mener un développement urbain maîtrisé, la commune souhaite assurer une gestion économe du foncier en limitant la consommation des espaces agricoles et naturels.

Dans ce cadre, le projet communal vise à diminuer d'au moins 10% la consommation d'espaces agricoles et naturels par rapport à la décennie précédente en, limitant d'une part les extensions résidentielles en dehors des enveloppes urbaines et, d'autre part, en densifiant les secteurs disponibles dans le tissu urbain.

### 3. Définir les limites d'urbanisation à long terme

L'objectif de maîtrise du développement de la commune de Anse se traduit par un calibrage et un dimensionnement des secteurs d'urbanisation en prenant en compte l'ensemble des ressources du territoire.

La commune a ainsi déterminé les secteurs de développement à long terme afin d'acter les limites futures d'urbanisation.



Cet objectif passe par l'encadrement du développement des secteurs en extension du tissu urbain, en particulier sur le secteur Chanselle, en prêtant attention à la qualité paysagère des limites avec les espaces agricoles et naturels.



## Orientation n°1.2 : **Consolider l'urbanité<sup>1</sup> de la commune**

S'il s'agit, pour Anse, d'affirmer son statut de ville, en travaillant sur sa centralité, il lui est important de maintenir son caractère de "ville à la campagne" et de préserver un cadre de vie de qualité, matérialisé par la proximité immédiate du Beaujolais mais également des agglomérations lyonnaises et villefrancoises.

### 1. **Conforter le cœur de ville de Anse en maintenant un centre-ville "vivant" et attractif**

Le développement urbain et la densification des centralités de Anse doivent - dans une logique de développement durable - s'accompagner du maintien et du renforcement de leurs multifonctionnalités, tant en termes résidentiel, social, générationnel que fonctionnel.

La commune dispose actuellement d'un haut niveau d'équipements largement dimensionnés pour la population actuelle et permettant d'envisager sereinement l'accroissement démographique pour les 10 prochaines années. Ces équipements sont regroupés principalement dans le centre ville ou à sa périphérie immédiate : équipements scolaires et périscolaires (écoles, collège, crèches et RAM), équipements liés à la culture et aux loisirs (médiathèques, salles communales, pôle sportif, espace loisirs, école de musique ...), équipements administratifs (mairie, services techniques).

Afin de faire face aux changements et bouleversements que peuvent induire la transformation de la ville, les élus de Anse sont soucieux de conforter le cœur de ville en affirmant sa vocation commerçante, notamment le long des

routes de Lyon et de Villefranche, et en privilégiant l'implantation d'activités en rez-de-chaussée.



Ainsi, les élus ont pour objectif de structurer et d'affirmer la centralité de la commune par des règles d'urbanisme incitatives ou coercitives. La commune a ainsi pour objectif d'encadrer directement le développement des secteurs stratégiques qui comportent des enjeux majeurs en termes de diversification du parc de logements et de densification.

Il s'agira plus particulièrement d'encadrer les possibilités de développement et de densification dans les cœurs d'ilots encore disponibles à proximité du centre-ville, notamment le long de la route de Villefranche et dans le secteur de Saint-Romain dans le but d'assurer une insertion du bâti en cohérence avec les caractéristiques du tissu environnant.

### 2. **Préserver la cadre de vie et maîtriser la densité**

A l'échelle du territoire Ansois, sa position d'interface doit pouvoir se lire, entre le centre-ville, qui dispose d'un véritable potentiel d'affirmation et de densification, et les secteurs périphériques qui présentent une urbanisation plus diffuse et joue un rôle de transition avec les grands espaces naturels situés à proximité.

La densification du bourg par l'urbanisation des dents creuses et des secteurs stratégiques, à

<sup>1</sup> L'urbanité : caractère de ce qui fait une ville (densité, espaces publics, mixité sociale et fonctionnelle,...).

proximité des équipements, commerces et services affichée dans l'objectif précédent ne doit pas porter atteinte au cadre de vie des ansois. Dans ce cadre, les élus souhaitent :

- Encourager un urbanisme qui favorise la création de nouveaux lieux de vie et de centralités dans les futures opérations, notamment via des espaces collectifs et des liens fonctionnels avec les espaces publics.
- Le maintien et la diversification des commerces et services de proximité dans les pôles de proximités périphériques au centre-ville.



Ceci étant, les secteurs périphériques ont vocation à conserver leur fonction strictement résidentielle, ne pouvant accueillir que des fonctions modestes et simplement utiles à la vie de quartier: aucun équipement structurant, aucune zone d'activités ne pourrait y être aménagée.

- Encadrer les possibilités de densification et de découpages fonciers des parcelles déjà bâties dans les secteurs pavillonnaires afin de maintenir un cadre de vie paysager de qualité.



### 3. Maintenir et développer la mixité et la diversité sociale et intergénérationnelle

Marquée par un phénomène de vieillissement de sa population (bien qu'inférieur aux communes voisines), et un fort desserrement depuis les années 1990 (la composition des ménages passe de 3 à 2,5 et 24% des ménages, sont composés d'une personne seule), les besoins en logements doivent être réévalués.

Dans le cadre de leur projet d'aménagement, les élus font ainsi le choix de :

- Viser la part légale de logements locatifs sociaux dans le parc immobilier et favoriser la mixité sociale au sein des différents quartiers, notamment sur les projets stratégiques de développement que ce soit en extension ou en renouvellement.
- Conforter la mixité générationnelle dans le centre-ville en lien avec les équipements existants tels que la maison de retraite Michel Lamy.
- Favoriser le parcours résidentiel complet des ménages en développant une offre de logements adaptés aux besoins de toute la population, que ce soit les jeunes ménages, les ménages vieillissants, les familles avec enfants ou bien les familles monoparentales.

### 4. Permettre le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire communal

Dans le contexte d'une économie de plus en plus dématérialisée, l'accès au très haut débit constitue souvent un facteur déterminant de l'efficacité et de la performance des entreprises, et donc de leur localisation (comme de la localisation des ménages, dont une part croissante travaille aujourd'hui à domicile).

C'est dans cet esprit que la commune souhaite, en lien avec les collectivités et structures compétentes en matière de réseaux, en plus des infrastructures routières, des espaces publics et de l'offre commerciale, enrichir son espace urbain d'un réseau numérique très haut débit performant.

## **Orientation n°1.3 : Définir la structure urbaine à long terme**

La structure urbaine est ici entendue comme « l'ossature » de la ville, celle qui va permettre sa densification, son renouvellement tout en l'organisant. Elle compose le maillage du territoire lié aux déplacements (voies, cheminements modes doux) et aux espaces publics (places, parcs) et à la trame verte. En définitive, il s'agit des espaces vides qui vont permettre d'organiser les constructions à venir. Mais ce maillage est l'occasion de renouer des liens entre la ville et ses espaces agricoles et naturels mais aussi la Saône et la rivière Azergues. Pour y parvenir, les élus ont ainsi fait le choix de :

### **1. Faciliter la circulation dans le centre ville et améliorer la desserte des différents quartiers**

Entre Villefranche-sur-Saône et la métropole de Lyon, Anse constitue un lieu de passage pour de nombreux habitants du Beaujolais qui empruntent chaque jour le réseau viaire dit "primaire" traversant la commune pour se rendre au travail, ou profiter des grands équipements offerts par la ville-centre et son agglomération. La RD 306 (route de Villefranche et route de Lyon dans la partie urbanisée) est notamment concernée par des flux de transit importants, générateurs de nuisances importantes en centre-ville (bruit, embouteillages, qualité de l'air médiocre...).

Pour autant, la ville se doit d'assumer sa position d'interface géographique, et ne peut s'engager dans une politique de requalification contraire à la vocation de ce réseau de voiries primaire, qui permet d'assurer la bonne desserte du Nord lyonnais.

La volonté de rendre le centre-ville plus agréable et de l'adapter aux évolutions récentes et à venir en réduisant les nuisances automobiles doit ainsi se faire en intégrant la contrainte de flux de transit qui ne pourront être sensiblement réduits.

La ville formule donc des objectifs complémentaires visant :

- à détourner, quand c'est possible, les flux du centre-ville,
- à améliorer la coexistence des flux de transit avec l'animation urbaine du centre-ville
- à limiter les flux automobiles internes au territoire communal, et plus particulièrement au centre-ville élargi.

Il s'agit ainsi à la fois de compléter et requalifier l'offre de voiries existantes pour améliorer les flux automobiles en centre-ville et réduire leur impact.

### **2. Organiser et renforcer le stationnement à proximité des équipements, des commerces et de la gare**

En complément de la densification résidentielle et de la mixité fonctionnelle souhaitée sur le centre-ville "élargi", la ville souhaite améliorer l'accessibilité au centre-ville pour les quartiers périphériques comme pour les communes voisines. Venir se promener dans le centre-ville de Anse, lorsque l'on habite à plus d'1 km ne doit pas être une contrainte et doit être perçu comme facile.

C'est pourquoi l'offre de parkings publics existante sera complétée, en particulier sur les secteurs d'entrée de ville (autour de la place des Frères Giraudet à l'Est) situés à proximité immédiate du centre-ancien, avec lequel les liaisons modes doux seront améliorées.

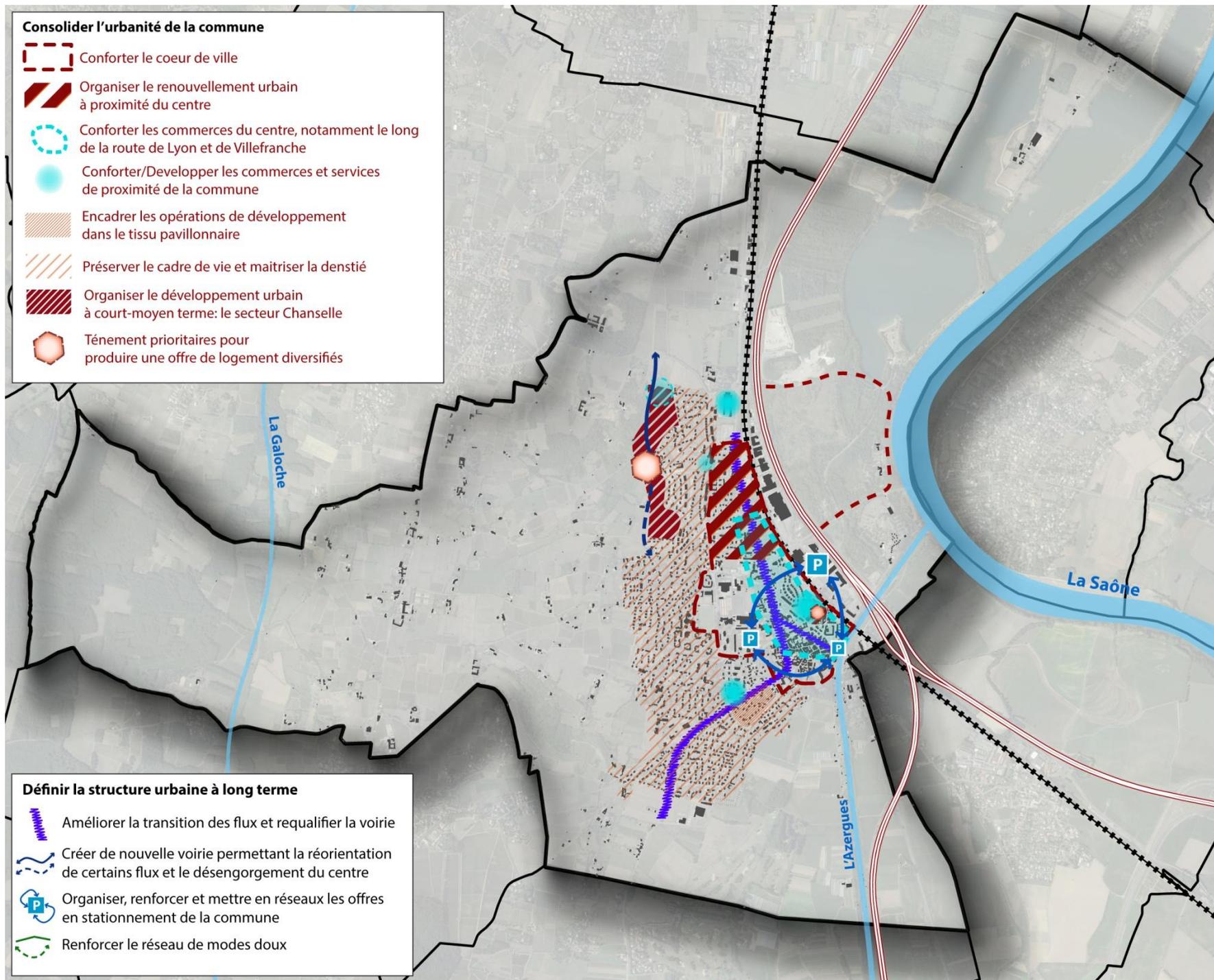
Si de nouvelles poches de stationnement public pourront être programmées dans le cadre des projets de renouvellement urbain, la requalification des voiries primaires (route de Villefranche, route de Lyon, avenue de la Libération) intégrera cet objectif en complément du confortement des modes doux.

### 3. Renforcer les centralités par la création de lieux de vie et le développement des connexions modes doux

Si la maîtrise des flux de transit dépasse le cadre du PLU communal, la limitation des déplacements motorisés réalisés au sein du territoire de la ville concerne directement la commune. Il s'agit d'encourager à l'usage des modes doux pour se rendre d'un point à un autre de la commune, et notamment pour gagner le centre-ville ou la gare depuis les secteurs périphériques. Le réseau de cheminements doux doit être sécurisé, confortable, lisible, efficace, continu et cohérent pour être suffisamment incitatif et "compétitif" par rapport à l'usage de la voiture particulière.

A ce titre, la ville a identifié quelques axes stratégiques venant compléter le réseau de cheminements existants et le réaménagement des voiries primaires précédemment identifiées :

- l'amélioration des liaisons du centre-ville à la gare, en développant, de part et d'autre de la place du Général de Gaulle, des cheminements modes doux Est-Ouest :
- le renforcement du réseau cyclable par l'aménagement de voies réservées sur la rue des 3 châtelains, la partie Nord de l'avenue de l'Europe





## **AXE N°2 :**

### **« Faire de Anse une ville porte du Beaujolais »**

Anse dispose d'une économie assez diversifiée et bénéficie d'atouts importants à l'échelle de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, en premier lieu sa proximité immédiate des axes de transit majeurs (A6, A46, RD306)

Enregistrant un nombre important de demandes d'implantations de nouvelles entreprises, la ville constitue aujourd'hui une polarité économique majeure du Nord lyonnais, conservant une dynamique qui ne se dément pas. Cette pression exercée engendre aujourd'hui une pénurie de terrain potentiellement disponible pour accueillir de nouvelles activités.

Appartenant à la polarité 2 de l'armature urbaine du SCoT, Anse est soumise à la mise en place d'actions visant à renforcer l'emploi sur le territoire afin de participer à la réduction des trajets domicile-travail. Elle doit notamment poursuivre la diversification des activités par le tertiaire, mais également favoriser le développement d'activités de transformation des productions locales.

Territoire de tradition rurale et agricole, Anse est caractérisée par la présence de vastes espaces agricoles regroupés sur le plateau. Avec une dizaine d'exploitations présentes et une surface dédiée à l'agriculture d'environ 500 ha, le territoire bénéficie encore d'une forte dynamique agricole liée essentiellement à l'activité viticole.

La commune est par ailleurs concernée par le programme départemental de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) et par le programme d'actions dans le cadre du Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural (PSADER) mis en place sur le territoire du Pays-Beaujolais qui vise à protéger et mettre en valeur les secteurs stratégiques.

## **ANSE, c'est :**

*Un pôle économique à l'échelle intercommunale avec près de 432 entreprises et 2109 emplois.*

*Un tiers des entreprises dans le commerce, transport et services divers*

*Un centre-ville doté d'un tissu de commerces et services de proximité important*

*Une ville historique et touristique*

*Un pôle de loisirs majeur d'intérêt supracommunal*

*Une commune avec des espaces agricoles de qualité, principalement viticoles*

## **Orientation n°2.1 : Pour un développement qualitatif de l'industrie et de l'artisanat**

### **1. Conserver la mixité d'accueil des activités**

Le maintien et le renforcement du rôle de Anse en termes de développement économique à l'échelle de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est un objectif central dans le cadre de la planification urbaine de la prochaine décennie. La commune est en effet dotée de trois zones d'activités bien identifiées qu'il convient de pérenniser pour permettre l'accueil des entreprises sur le territoire ainsi que d'un tissu de commerces et services de proximité qui participent à l'attractivité du territoire.

C'est alors que la commune souhaite optimiser les capacités d'accueil des entreprises dans une logique de développement durable en privilégiant la densification des zones d'activités existantes.

Cet objectif se traduit par :

- La densification du foncier d'activité dans le secteur Saint-Romain de manière prioritaire;
- La densification du secteur Charentais, situé en bordure de l'Azergues et de la D306 en prenant en compte les dispositions relatives au Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation.

Cette densification des zones d'activités s'accompagnera d'une valorisation paysagère afin d'améliorer l'image et l'attractivité du territoire pour les entreprises, notamment en encourageant la végétalisation du foncier économique et en protégeant les espaces boisés d'intérêt paysager et écologique dans les zones d'activités.

De plus, le projet d'urbanisme de la commune vise à renforcer la mixité fonctionnelle dans les

différentes centralités de la commune. Cet objectif se traduit par :

- Le maintien des commerces et services de proximité dans le centre-ville
- Le maintien des possibilités d'évolution de commerces et services dans les secteurs excentrés
- L'implantation d'activités tertiaires dans le centre-ville et le long des axes structurants.

### **2. Permettre le développement d'une nouvelle zone d'activités en aménageant le site du Bordelan**

Compte tenu de la rareté du foncier à vocation économique disponible au sein des périmètres de zones d'activités existantes sur son territoire, la ville de Anse souhaite se donner les moyens de ses ambitions en matière de développement économique, en actant la possibilité d'aménager une nouvelle zone d'activités.

Consciente du caractère long et incertain du renouvellement urbain des ZA, et de l'inadaptation d'un certain nombre de biens immobiliers existants à la demande, elle souhaite accompagner l'ouverture à l'urbanisation du Bordelan, identifié dans son premier PLU comme réserve pour de futures activités économiques. Cette zone, portée par un vaste projet dépassant le contexte communal doit permettre de répondre à la pression qui se fait jour dans le secteur sur le marché du foncier à vocation économique. Sans libération de nouveaux fonciers en capacité de répondre aux besoins d'implantation des entreprises, la ville ne risquerait-elle pas en effet de voir la demande se reporter sur d'autres territoires, au détriment de l'emploi local ?

Il s'agit en outre, en cohérence avec le projet de développement mené, de maintenir le ratio nombre d'habitants/nombre d'emplois sur le territoire (en baisse entre 2009 et 2014) pour limiter l'évasion des actifs vers la Métropole ou des territoires plus périphériques.

## **Orientation n°2.2 : Renforcer la complémentarité commerciale à l'échelle de la commune**

### **Conforter les polarités commerciales existantes en abordant les nouvelles réponses dans un esprit de complémentarité et non de concurrence**

Si la polarité commerçante du centre-ville connaît un certain dynamisme au regard du linéaire relativement étiré le long des routes de Villefranche et de Lyon, il faut souligner sa fragilité. En effet, certains rez-de-chaussée situés en cœur de ville tendent à muter vers des services de proximité qui nuisent à la dynamique et à l'attractivité commerçante.

L'amélioration et l'affirmation de l'attractivité du centre-ville commerçant fait l'objet d'une réflexion plus globale sur le fonctionnement du cœur de ville (Orientation 1.3), dans le Plan Local d'Urbanisme, qui se traduit par :

- La redéfinition des usages des espaces publics, en particulier les zones de stationnement et les espaces piétons dans la zone centrale.
- L'organisation d'espaces de stationnement de la zone centrale ainsi que l'amélioration de leur visibilité.
- La réorganisation des sens de la circulation pour apaiser les déplacements dans le centre commerçant.

## **Orientation n°2.3 : Favoriser le développement touristique**

### **1. Favoriser la mise en valeur des points d'appui touristique, en lien avec la valorisation du centre**

La commune de Anse jouit de plusieurs attraits touristiques indéniables lui permettant de toucher un public large: tourisme urbain et culturel à travers les vestiges de son passé médiéval, tourisme bleu avec le plan du Colombier (qui augmentera fortement avec le futur port de plaisance), tourisme vert avec plusieurs circuits de randonnées et de promenades en particulier sur le plateau agricole et le bois d'Alix, et le tourisme de découverte économique à travers la filière viticole (voir l'objectif spécifique).

Consciente de ce fort potentiel, la commune a pour objectif d'améliorer les relations et les connexions modes doux entre les lieux touristiques, en partant du plan d'eau et en allant jusqu'au bois d'Alix. Le captage des usagers du Colombier (et du Bordelan) peut ainsi permettre de renforcer l'activité touristique à Anse en lien avec la richesse patrimoniale du territoire.

Pour assurer ce dynamisme touristique, la commune souhaite ainsi valoriser les sites touristiques et améliorer leur accessibilité en :

- Requalifiant le site et les abords de l'Azergues pour en faire un lieu accessible et identitaire.
- Améliorant les liens fonctionnels et les accès entre le centre-ville et le plan d'eau du Colombier
- Protégeant et valorisant le patrimoine urbain et architectural de Anse.
- Permettant l'évolution des sites à vocation touristique et de loisir sur le territoire, en fonction des besoins de chaque activité.

Elle souhaite par ailleurs affirmer le secteur de Bordelan comme un site majeur d'accueil touristique à l'échelle du Val de Saône et du Beaujolais.

## 2. Permettre le développement de l'œnotourisme en lien avec la filière viticole

Visites de caves, routes des vins, randonnées douces ou fêtes thématiques... le tourisme du vin en France fait chaque année davantage d'adeptes. Mais en matière d'œnotourisme, les initiatives sont longtemps restées éparses et individuelles. Cependant la filière et les pouvoirs publics semblent avoir pris la mesure de l'énorme potentiel de développement du secteur : aujourd'hui en France, ce marché représente 10 millions de touristes dont 40% sont étrangers. Pour améliorer sa promotion, l'Etat a mis en place un pôle d'excellence touristique dédié au tourisme œnologique. Son objectif est *« de fédérer les différents acteurs du monde viti-vinicole et du tourisme, afin de valoriser l'excellence française dans ce domaine et de la rendre lisible et accessible pour les clientèles touristiques notamment étrangères »*. Le Ministère chargé de l'Agriculture et du Tourisme a créé un label français de l'œnotourisme baptisé " **Vignobles & Découvertes** ". Ce label a été attribué au territoire du Beaujolais des Pierres Dorées en 2010.

De nombreux partenaires, viticulteurs, hébergeurs, restaurateurs, sites culturels et patrimoniaux... s'engagent dans un réseau d'excellence pour recevoir les amateurs de vins.

Anse, de par sa position centrale au cœur de la route des vins du Beaujolais et ses structures d'accueil déjà en place, s'inscrit dans cette démarche et souhaite continuer à développer ce secteur touristique porteur.

La commune accueille en effet près d'une dizaine de sièges d'exploitation à vocation viticole sur son territoire, soit autant de levier de développement de l'œnotourisme.



## Orientation n°2.4 : Maintenir et permettre la valorisation de l'agriculture

### 1. Reconnaître les espaces agricoles en tant qu'espaces de production et pérenniser les terres agricoles stratégiques (notamment les parcelles en AOP viticole et parcelles de proximité)

L'activité agricole reste une activité très importante sur la commune en termes d'occupation et d'utilisation du sol. Le potentiel agronomique des sols est important et a été mis en valeur. Les surfaces agricoles utilisées se sont maintenues entre 2000 et 2010 malgré une forte pression foncière exercée par l'urbanisation principalement résidentielle.

Au-delà de son importance au niveau économique, l'activité agricole participe également à l'entretien des paysages, à la biodiversité et de l'identité de la commune.

Dans le but de pérenniser cette activité, la commune souhaite préserver le foncier agricole à long terme, notamment dans les secteurs à forts enjeux agricoles, en redéfinissant les limites d'urbanisation pour éviter la croissance exponentielle de l'artificialisation des ressources agricoles.



### 2. Préserver la fonctionnalité des bâtiments agricoles et permettre le développement de points de vente directe, espaces vitrines des productions Ansoises

Bien que l'activité agricole connaisse quelques difficultés (pression foncière, réglementation contraignante, cohabitation, ...), les exploitations de Anse restent dynamiques et portent des projets de diversification, en particulier en favorisant la vente directe.

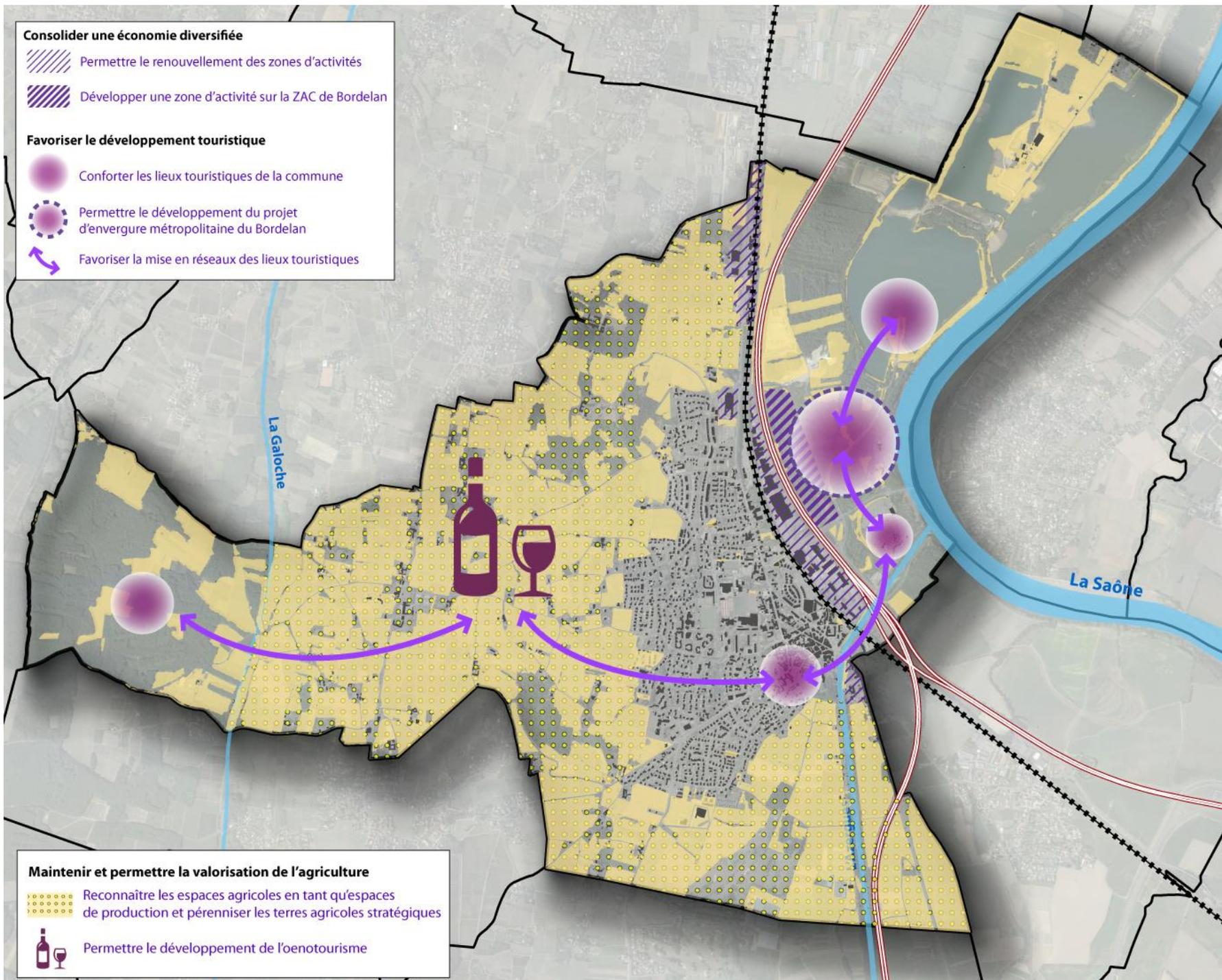
Ainsi les orientations prises dans le projet d'aménagement consistent à :

- garantir des possibilités d'évolution aux exploitations,
- protéger les conditions d'exercice de l'activité agricole (déplacements, réciprocité, ...).

Par ailleurs, il convient, dans le cadre du document d'urbanisme, de permettre et favoriser le développement et l'installation des exploitations agricoles sur le territoire.









### **AXE N°3 :**

**« Mettre en valeur les patrimoines pour préserver le cadre de vie Ansois »**

Abritée derrière ses murs jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. Anse porte les marques d'une cité autonome, dans laquelle l'on retrouve l'ensemble des caractéristiques des villes fortifiées. Cela lui confère un patrimoine urbain et bâti indéniable qui traduit son origine ancienne et son développement au fil des siècles. Elle dispose en outre d'espaces de nature, résiduels ou aménagés, au sein même de son espace urbain.

Toutes ces richesses, naturelles, urbaines, architecturales, façonnent l'identité de Anse et rendent la ville identifiable et unique, aux yeux des ansois comme de ses visiteurs.

Cependant, s'ils sont vecteurs de qualité de vie et d'attractivité, le patrimoine naturel, comme le patrimoine historique, ne sont pas, sans protection, intemporels.

Ces patrimoines naturels, paysagers, architecturaux et urbains sont des atouts indéniables que la ville souhaite protéger et valoriser afin de les transmettre aux générations futures.

Conscients de cette responsabilité, les élus ont tenu à se fixer des objectifs ambitieux de préservation et de valorisation de leurs patrimoines, de sorte que leur projet de développement se fasse non seulement au bénéfice des habitants et de leur qualité de vie, mais aussi dans le respect du territoire, de son fonctionnement, de ses contraintes et ressources, dans le cadre d'une démarche globale de développement durable.

### **ANSE, c'est :**

*Une richesse patrimoniale avec un centre ancien reconnu pour sa conservation*

*6 bâtiments protégés au titre des monuments historiques*

*Une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine sur une partie importante des espaces urbanisés et paysagers*

*Des espaces de nature en ville de qualité*

*Un paysage ouvert entre monts du Beaujolais et plaine de la Saône*

## **Orientation n°3.1 : Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti**

### **1. Conserver « l'esprit » du centre ancien de la commune, porteur de son identité**

Le centre ancien de la ville de Anse est d'un grand intérêt patrimonial, tant sur le plan urbain qu'architectural.

Dans le but de préserver cette richesse et cet héritage, la commune s'est dotée d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. Ce document instaure des règles qualitatives quant aux projets de constructions ou réhabilitation des bâtiments dans le secteur patrimonial.

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la commune porte une attention particulière sur l'articulation des deux documents, dans une démarche de cohérence.

C'est ainsi que les zonages et règlements du PLU reprennent les contours de zones et règles de l'AVAP.

### **2. Valoriser les éléments remarquables du plateau agricole**

Au même titre que la qualité urbaine et architecturale de la vieille ville, le plateau et le coteau agricoles sont porteurs d'enjeux importants en termes architectural et paysager. Ces espaces ruraux forment en effet un ensemble de grande qualité mais fragilisé par la mutation des espaces. C'est pourquoi l'AVAP de Anse protège aussi les espaces paysagers ainsi que le patrimoine rural (corps de ferme, hameaux,...). Le projet d'aménagement de la commune de Anse identifie ainsi la zone du coteau et du plateau comme un site patrimonial dans lequel la qualité paysagère et architectural doit être préservée.

Afin de protéger le patrimoine rural bâti, les élus souhaitent donc faciliter les possibilités d'évolution, de reprise et de changement de destination d'anciens bâtiments agricoles sous réserve de ne pas gêner les exploitations existantes et à venir.

## **Orientation n°3.2 : Intégrer le patrimoine végétal et renforcer la présence de la nature en ville au sein de l'espace urbain pour améliorer la qualité de vie**

Dialoguant avec le patrimoine bâti remarquable du centre-ancien, les espaces de nature résiduelle ou aménagée viennent accroître la qualité perçue et vécue de l'espace urbain, et maintenir l'identité d'une "ville à la campagne", où il faut bon vivre.

Ces espaces de nature en ville contribuent au bon fonctionnement écologique (gestion des eaux pluviales, maintien de la micro-biodiversité, réduction des îlots de chaleur, absorption des rejets en gaz carbonique...) comme ils constituent des espaces de transition et de respiration entre des entités urbaines différentes, articulant les différents quartiers entre eux.

La restauration d'une trame verte continue en centre-ville doit permettre de recréer les transitions et les espaces de respiration manquants aujourd'hui, pour mieux accompagner la densification de l'espace urbain. Elle doit contribuer à une restructuration paysagère de l'espace urbain, et permettre de rendre la ville plus verte, plus écologique et plus agréable à vivre.

### **1. Préserver les jardins et parcs qui jalonnent la ville pour ménager des poches de respiration**

Cet objectif s'accompagne d'une volonté double :

- Conserver et mettre en valeur les espaces publics végétalisés : de taille plus ou moins importantes, ils occupent souvent une place centrale dans les différents quartiers ou à l'interface de deux quartiers (le parc de la Roseraie, autour de la place du Général de

Gaule, le parc du château, etc.). Les espaces verts publics permettent d'articuler harmonieusement des formes urbaines et bâties différentes, et constituent le support des usages de la ville (lieu de rencontres, d'échanges, d'appropriation et de vie de quartier).

- Protéger les parcs et jardins privés qui viennent animer l'espace public: non accessibles au public, ils sont pourtant souvent perceptibles depuis la rue et l'espace public et en déterminent l'ambiance et la qualité perçue. Ils viennent créer des ruptures, des transitions, des respirations dans un linéaire bâti en front de rue, ou accompagner le passage d'un quartier à l'autre.

Par ailleurs, la commune souhaite imposer dans le cadre de chaque aménagement urbain ou construction une part d'espaces verts permettant d'apporter des espaces qui contribuent à la qualité du cadre de vie.

### **2. Etoffer la trame verte pour créer des liens paysagers entre les jardins et parcs existants**

Le projet vise notamment à maintenir ou compléter le traitement végétal des voiries et espaces publics existants ou à créer.

En particulier, le développement et l'amélioration des cheminements piétons, en dehors ou sur les voiries existantes, doit également contribuer à cet objectif, la ville souhaitant que ces cheminements soient le plus confortables possible, et végétalisés.

## **Orientation n°3.3 : Préserver les vues depuis et vers le grand paysage**

### **1. Préserver les points de vue vers le grand paysage**

La topographie du site couplée à la diversité des entités paysagères, se distinguant par leur altitude et leurs pentes, offrent des séries de points de vue remarquables sur la ville et le lointain.

Anse représente un territoire agricole significatif du paysage du Beaujolais composé de plaines agricoles et de boisements qui marque la plaine à l'Est. A cela, viennent s'ajouter les espaces naturels variés de bords de cours d'eau (Saône, Azergues et ruisseau de La Galoche).

Ces entités ont un impact fort sur le paysage et participent à l'image de Anse. Les élus souhaitent ainsi préserver les points de vue vers ces grandes entités.

### **2. Protéger les co-visibilités entre espaces urbains et espaces naturels, en prenant en compte notamment le relief dans la localisation des nouvelles implantations**

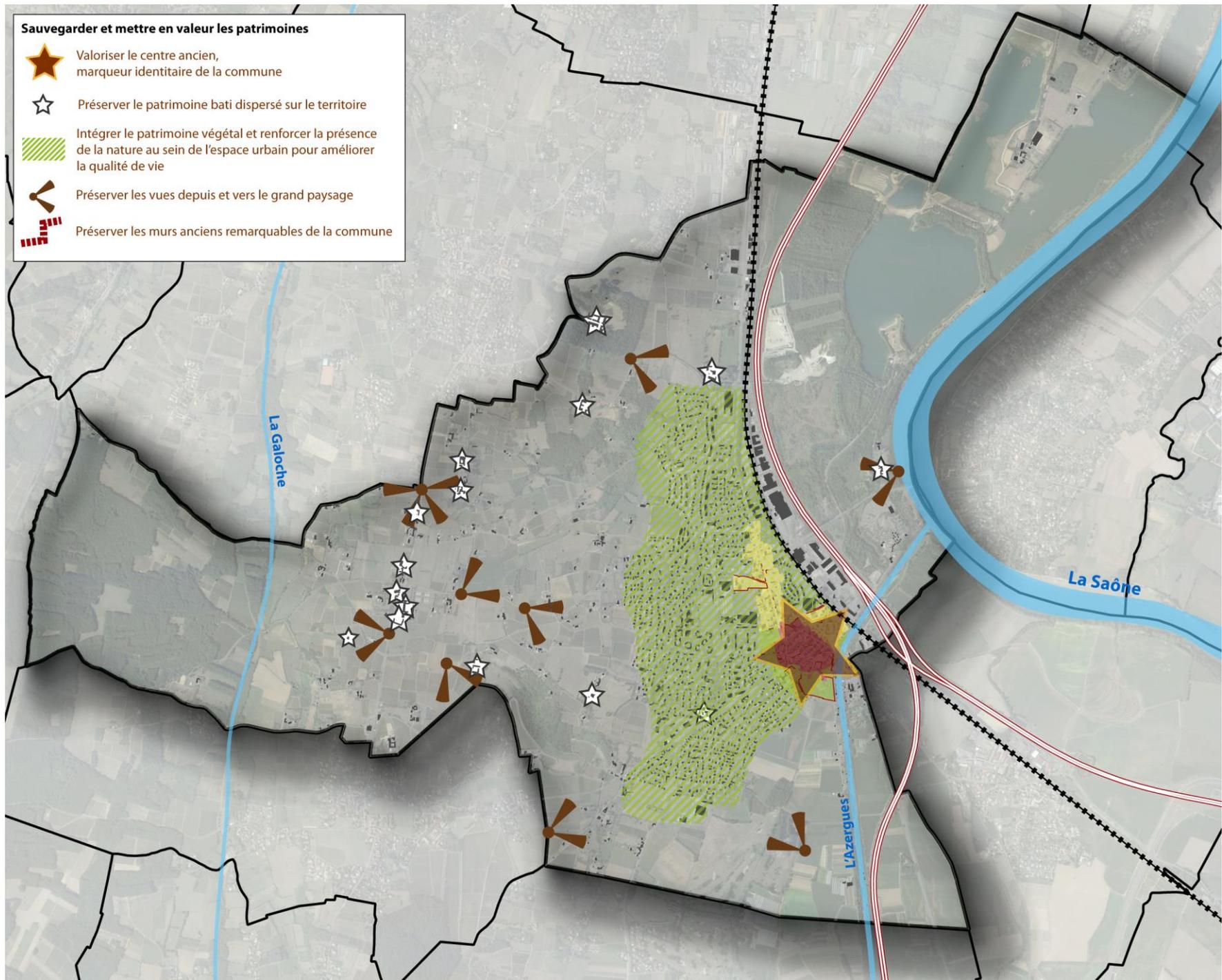
Un repérage a permis d'identifier les perspectives remarquables qui devront rester ouvertes car elles représentent des articulations visuelles entre les différentes entités du territoire.

- Perspectives lointaines et silhouettes du bourg : perspective depuis la plaine agricole, chemin de la vigne des garçons / perspective depuis le chemin des hauts de bassieux

- Perspectives du bourg : Perspective depuis la l'autoroute A6 / depuis la route de Lyon au niveau du pont traversant l'Azergues

- Perspectives vers la plaine agricole et le bois d'Alix: routes des crêtes

- Sauvegarder et mettre en valeur les patrimoines**
- ★ Valoriser le centre ancien, marqueur identitaire de la commune
  - ☆ Préservé le patrimoine bâti dispersé sur le territoire
  - ▨ Intégrer le patrimoine végétal et renforcer la présence de la nature au sein de l'espace urbain pour améliorer la qualité de vie
  - 📐 Préservé les vues depuis et vers le grand paysage
  - 🧱 Préservé les murs anciens remarquables de la commune





#### **AXE N°4 :**

#### **« Veiller aux richesses naturelles de la commune »**

La commune de Anse est constituée d'un site naturel et paysager de grande qualité qui participe à l'attractivité du territoire en offrant un espace de nature protégé.

Le Bois d'Alix comme les bords de Saône sont dominés par de grands espaces boisés et humides qui participent au fonctionnement écologique du territoire avec plusieurs périmètres à enjeux inventoriés (ZNIEFF, Espace Naturel Sensible,...).

Quant aux espaces agricoles ponctués de boisements, ils jouent un rôle majeur pour la continuité des milieux favorables à la biodiversité.

Ces espaces de natures sont constitués d'espaces naturels et agricoles favorables au maintien d'une biodiversité riche sur le territoire.

Dans le cadre de son développement urbain, la commune se doit ainsi de :

- maintenir la biodiversité au sein des espaces naturels "noyaux" comme dans la nature ordinaire et "en ville"
- respecter le cycle naturel des eaux pluviales

#### **ANSE, c'est :**

Une richesse écologique reconnue à une échelle supra-communale associée aux cours d'eau et leurs ripisylves (principalement, la Saône et l'Azergues), aux prairies alluviales de Bordelan situées dans la plaine inondable de la Saône, et au bois d'Alix, à l'Ouest de la commune.

1 corridor écologique majeur permettant aux espèces terrestres de franchir la vallée de la Saône.

La présence de risques inondation associés à l'Azergues et à la Saône

## Orientation n°4.1 : Protéger le patrimoine naturel pour améliorer le fonctionnement écologique

### 1. Protéger les réservoirs de biodiversité et le fonctionnement écologique

La commune de Anse est ceinturée par plusieurs grands espaces naturels, qui jouent un rôle écologique de premier plan : zones "nodales" du réseau écologique local mais également supra-communal, ils constituent des réservoirs de biodiversité. Parmi ces espaces, sont notamment identifiés :

- Les vallées de la Saône et de l'Azergues : la commune affirme une volonté de préservation des fonctionnalités écologiques associées à ces deux cours d'eau et leurs milieux associés ;
- Les prairies alluviales de Bordelan situées dans la plaine inondable de la Saône : les enjeux écologiques du site seront préservés dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité. Toute atteinte à des milieux ou des espèces à fort enjeu écologique fera l'objet de mesures de compensation.

Réservoir de biodiversité d'enjeu plus local, le bois d'Alix constitue une trame de fond boisée pour le territoire. La commune affirme la volonté de protéger ce milieu, vecteur d'usages.

Au-delà de la protection des fonctionnalités écologiques associées à ces milieux, le PLU cherche à valoriser ces espaces naturels, en ne recherchant pas leur sanctuarisation systématique, mais au contraire leur valorisation comme vecteurs d'usages (loisirs, tourisme, espace pédagogique, etc.).

D'autre part, la commune est traversée par un corridor écologique d'enjeu supra-communal, permettant de faire le lien entre le Val de Saône et les coteaux agricoles à l'Ouest. Toutes les dispositions seront prises dans le cadre du PLU afin de préserver les fonctionnalités de ce corridor.

### 2. Valoriser les éléments de trame verte au sein de l'espace urbanisé

Le centre-ville est composé de plusieurs éléments végétaux tels que des parcs et jardins ainsi que des alignements d'arbres de grande qualité, notamment sur l'avenue de l'Europe qui, au-delà de participer à la valorisation du paysage urbain, sont favorables à la biodiversité.

Le PLU cherche à valoriser ces espaces de « nature en ville », vecteurs d'attractivité :

- En protégeant et enrichissant ce réseau de proximité. Il s'agira de rapprocher la nature de la ville par des cheminements, des aires de loisirs, des jardins, les noues, etc. propices à la « nature ordinaire » ;
- En intégrant les enjeux écologiques dans les aménagements.



## **Orientation 4.2 : Réduire l'impact du développement du territoire sur le cycle naturel de l'eau**

Le PLU vise à protéger la ressource en eau aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif.

Différentes mesures visent à atteindre cet objectif :

- Le développement urbain sera conditionné à la disponibilité en eau potable ;
- L'urbanisation sera privilégiée dans les secteurs desservis par les réseaux collectifs d'assainissement, ou à défaut pour lesquels la mise en place de systèmes d'assainissement non collectifs performants est possible ;
- Une gestion adaptée des eaux pluviales sera recherchée (limitation de l'imperméabilisation, maintien d'espaces de pleine terre végétalisée dans les futurs développements, désimperméabilisation dans le cadre des opérations de renouvellement urbain).

## **Orientation n°4.3 : Protéger la population des risques et des nuisances**

### **1. Composer avec le risque inondation en intégrant les dispositions associées dans les développements urbains, et préciser le risque de mouvement de terrain sur la commune**

Parmi les risques et nuisances que la ville souhaite traiter en priorité, figure notamment l'exposition de ses habitants au risque inondation. Au-delà de l'obligation réglementaire des PPRI imposant au PLU de limiter les développements dans les secteurs soumis aux risques, la prise en compte du risque est un élément motivant la protection et le développement de la trame verte urbaine. Le maintien d'espaces végétalisés permettra de réduire l'imperméabilisation des sols et évitera d'aggraver le risque inondation. En particulier sur les secteurs de développement de Chanselle et de Bordelan, la maîtrise de l'imperméabilisation des sols permettra de réduire le risque de ruissellement et les inondations en aval.

D'autre part, le PLU intégrera les prescriptions de l'étude d'aléas plus fine menée par la commune.

### **2. Gérer les nuisances liées aux infrastructures routières et ferroviaires dans le développement résidentiel**

Le PLU prendra en compte les zones de nuisances (bruit) liées aux infrastructures routières et ferroviaires en portant une attention particulière aux fonctions développées sur les abords des grands axes de circulation (on évitera l'habitat ou les petits commerces), et à leur traitement paysager et urbain.

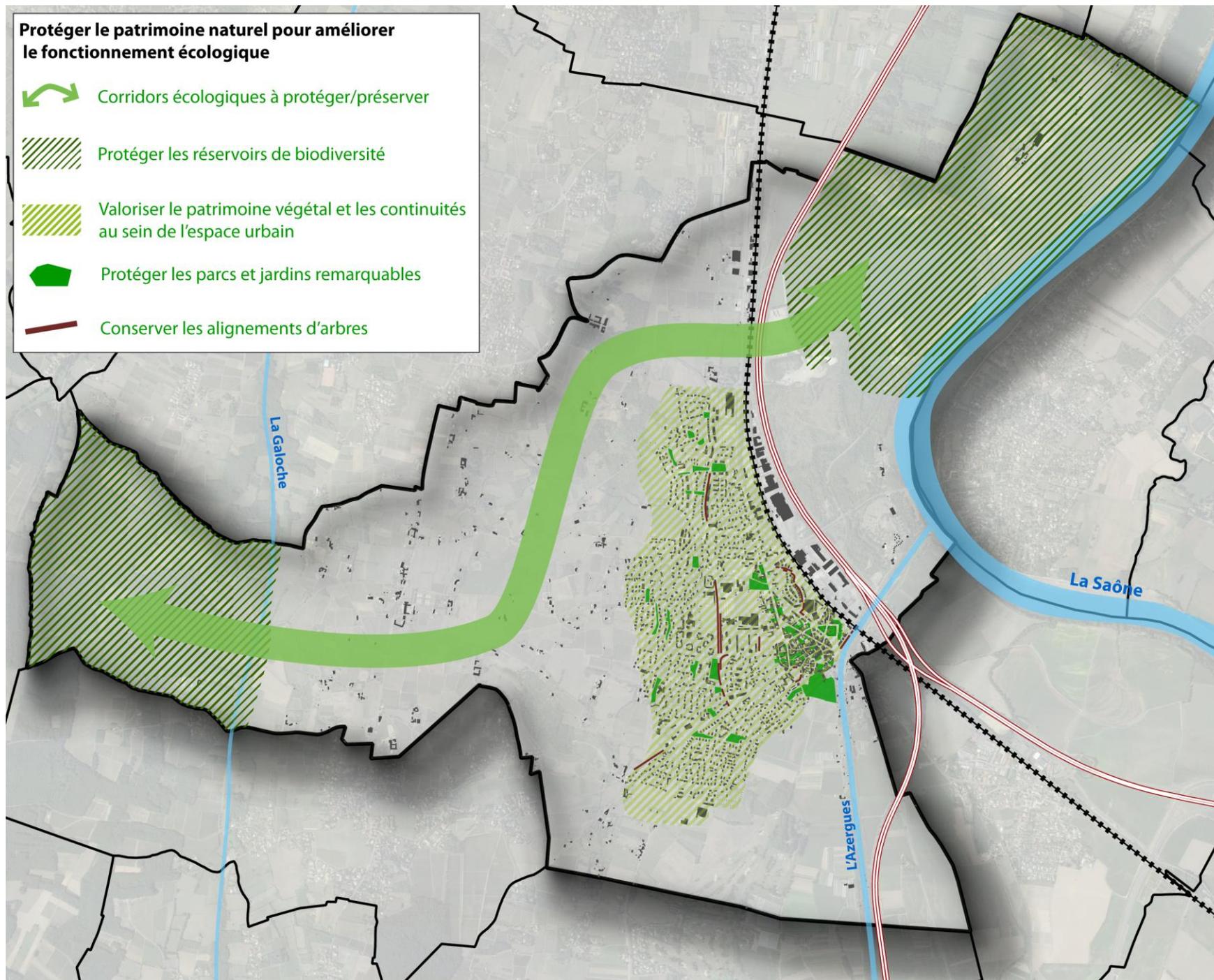
### **3. Participer aux objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre**

La diversification de la ressource en énergie va jouer un rôle accru dans les années à venir face à l'érosion des énergies fossiles. Aussi, le PLU participe aux objectifs de production d'énergies renouvelables et de limitation des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre en:

- Favorisant la qualité énergétique et les énergies renouvelables dans les secteurs résidentiels et économiques (bioclimatisme des nouvelles constructions) ;
- Organisant le territoire pour réduire les déplacements et les émissions de gaz à effet de serre (favoriser la compacité urbaine, réinvestir autant que possible les abords de la gare...) ;
- Encourageant le développement de modes de déplacements alternatifs à « l'autosolisme » : aires de stationnement dédiés, réaménagement des voiries structurantes (pistes cyclables, voies de circulations prioritaires...).

**Protéger le patrimoine naturel pour améliorer le fonctionnement écologique**

-  Corridors écologiques à protéger/préserver
-  Protéger les réservoirs de biodiversité
-  Valoriser le patrimoine végétal et les continuités au sein de l'espace urbain
-  Protéger les parcs et jardins remarquables
-  Conserver les alignements d'arbres





<p><b>AXE N°1 :</b>  <b>« Réussir la transition urbaine et sociodémographique de Anse »</b></p>	<p><b>Orientation n°1.1 :</b>  <b>Maîtriser la croissance et le développement urbain et démographique</b></p>	<p>Permettre une évolution démographique en phase avec le rôle polarisant de Anse à l'échelle du territoire du SCoT Beaujolais</p>
		<p>Lutter contre l'étalement urbain et la consommation foncière au détriment des espaces naturels et agricoles</p>
		<p>Définir les limites d'urbanisation à long terme</p>
	<p><b>Orientation n°1.2 :</b>  <b>Consolider l'urbanité de la commune</b></p>	<p>Conforter le cœur de ville de Anse en maintenant un centre-ville « vivant » et attractif</p>
		<p>Préserver le cadre de vie et maîtriser la densité</p>
		<p>Maintenir et développer la mixité sociale et intergénérationnelle</p>
		<p>Poursuivre le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire communal</p>
	<p><b>Orientation n°1.3 :</b>  <b>Définir la structure urbaine à long terme</b></p>	<p>Faciliter la circulation dans le centre-ville et améliorer la desserte des différents quartiers</p>
		<p>Organiser et renforcer le stationnement à proximité des équipements, des commerces et de la gare</p>
		<p>Renforcer les centralités par la création de lieux de vie et le développement des connexions modes doux</p>

<p style="text-align: center;"><b>AXE N°2 :</b> " « Faire de Anse une ville porte du Beaujolais »</p>	<p><b>Orientation n°2.1 :</b> <b>Pour un développement qualitatif de l'industrie et de l'artisanat</b></p>	Conserver la mixité d'accueil des zones d'activités
		Favoriser l'optimisation des tènements fonciers sur les zones existantes
		Favoriser l'amélioration de la qualité urbaine et paysagère des zones d'activités
		Permettre la mise en œuvre de la ZA du Bordelan
	<p><b>Orientation n°2.2 :</b> <b>Renforcer la complémentarité commerciale à l'échelle de la commune</b></p>	Valoriser et protéger le commerce de centralité et de proximité: aménagement des espaces publics, cheminements doux, linéaire(s) commercial(aux)
		Conforter les polarités commerciales existantes dans un esprit de complémentarité et d'équilibre commercial (notamment géographique).
	<p><b>Orientation n°2.3 :</b> <b>Favoriser le développement touristique</b></p>	Favoriser la mise en valeur et la mise en réseau des points d'appui touristique de la commune
		Permettre le développement des activités de loisir
		S'appuyer sur la viticulture pour valoriser le territoire et permettre le développement de l'œnotourisme en lien avec la filière viticole
		Permettre la mise en œuvre du projet d'envergure métropolitaine du Bordelan
	<p><b>Orientation n°2.4 :</b> <b>Maintenir et permettre la valorisation de l'agriculture</b></p>	Reconnaître les espaces agricoles en tant qu'espaces de production et pérenniser les terres agricoles stratégiques
		Préserver la fonctionnalité des bâtiments agricoles et permettre le développement de points de vente direct, espaces vitrines des productions Ansois

<p style="text-align: center;"><b>AXE N°3 :</b>  <b>« Mettre en valeur les  patrimoines pour  préserver le cadre de  vie Ansois »</b></p>	<p><b>Orientation n°3.1 :</b>  <b>Protéger et mettre en  valeur le patrimoine bâti</b></p>	<p>Conserver « l'esprit » du centre ancien de la commune, porteur de son identité</p>
		<p>Protéger le petit patrimoine</p>
		<p>Valoriser les éléments remarquables du plateau agricole</p>
	<p><b>Orientation n°3.2 :</b>  <b>Intégrer le patrimoine  végétal et renforcer la  présence de la nature en  ville au sein de l'espace  urbain pour améliorer la  qualité de vie</b></p>	<p>Préserver les jardins et parcs qui jalonnent la ville pour ménager des poches de respiration</p>
		<p>Etoffer la trame verte pour créer des liens paysagers entre les jardins et parcs existants</p>
	<p><b>Orientation n°3.3 :</b>  <b>Préserver les vues depuis  et vers le grand paysage</b></p>	<p>Préserver les points de vue vers le grand paysage</p>
<p>Protéger les co-visibilités entre espaces urbains et espaces naturels, en prenant en compte notamment le relief dans la localisation des nouvelles implantations</p>		

<p style="text-align: center;"><b>AXE N°4 :</b> <b>« Veiller aux richesses naturelles de la commune »</b></p>	<p><b>Orientation n°4.1 :</b> <b>Protéger le patrimoine naturel pour améliorer le fonctionnement écologique</b></p>	Protéger les réservoirs de biodiversité et le fonctionnement écologique
		Valoriser les éléments de trame verte au sein de l'espace urbanisé
	<p><b>Orientation 4.2 : Réduire l'impact du développement du territoire sur le cycle naturel de l'eau</b></p>	Réduire l'impact du développement du territoire sur le cycle naturel de l'eau et ses milieux
	<p><b>Orientation n°4.3 :</b> <b>Protéger la population des risques et des nuisances</b></p>	Composer avec le risque inondation en intégrant les dispositions associées dans les développements urbains, et préciser le risque de mouvement de terrain sur la commune
		Gérer les nuisances liées aux infrastructures routières et ferroviaires dans le développement résidentiel
		Participer aux objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre

